

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 28 septembre 2020 à 18 heures, à la mairie, sous la présidence de M. Bonhomme Romain, Maire.

Etaient présents : M. Bonhomme Romain, M. Michaux Aurélien, Mme De Prémonville Catherine, M. Antunes Antonio, Mme Sauvageot Maud, Mme Beaudoin Marie-Dominique, M. Lux Laurent, Mme Gaveau Nathalie, Mme Murias-Lambert Jennifer, Mme Hattat Lola, Mme Migeon Christine, M. Verzeaux Benjamin

Mme Pierrot Claire est arrivée en cours de séance, présente à partir du point numéro 3

Absent : M. Hattat Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mme Hattat Lola

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 06 juillet 2020

2 - DETERMINATION DES ORIENTATIONS EN MATIERE DE FORMATION DES ELUS ET FIXATION DES CREDITS OUVERTS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en œuvre le droit à la formation des membres du conseil municipal dans les conditions fixées par la loi, dans la limite de 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux membres du conseil.

3 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE REIMS, L'ASSOCIATION PLANETICA ET LA COMMUNE DE BEINE-NAUROY

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention pour une durée de trois ans entre la ville de Reims, l'association Planética et la commune de Beine-Nauroy en y ajoutant une clause de non exclusivité de l'usage de la salle et la gratuité d'accès pour d'autres activités des associations du village.

4 - ELIMINATION D'OUVRAGE EN MAUVAIS ETAT DE LA BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la destruction des 132 ouvrages proposés.

5 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE – DELIBERATION D'INTENTION A LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide suite à la visite de terrain avec les services de la CUGR, d'ajouter au programme de travaux du secteur rue des Ecoles, la réfection de la ruelle du Moulin. Sont donc concernées pour des travaux de requalification des voiries et de l'assainissement, à compter de l'été 2021, les rues des Cossons, des Ecoles, du Moulin et ruelle du Moulin pour un montant de 650 000 €, et de proposer en priorité d'intervention le secteur de la rue de Saint Remy et la rue de Mouchery au titre de la future programmation.

6 - MODIFICATION REGLEMENT DU TERRAIN MULTISPORT CITY STADE

Cette délibération modifie la délibération n°17060606 du 06/06/2017 concernant le règlement du terrain multisport.

Pour des raisons de sécurité et de tranquillité et pour favoriser un bon usage du terrain multisport City Stade, il est nécessaire de réglementer ses conditions d'utilisation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie le règlement comme suit :

- L'utilisation du terrain dédié aux sports collectifs ainsi que de l'espace skate park est autorisée en accès libre de 8 h à 22 h, du 1^{er} avril au 30 septembre et de 9 h à 19 h du 1^{er} octobre au 31 mars.
- Il est formellement interdit de boire de l'alcool et de fumer.
- Le port du casque et gants est obligatoire pour tout engin à roues ou à roulettes.
- Les vélos adaptés aux équipements du skate park sont autorisés, ils sont interdits sur le terrain multisport réservé à la pratique des sports collectifs.
- Il sera affiché réglementairement au terrain multisports city stade.

7 - REGLEMENT DES AIRES DE JEUX DU PETIT PARC

Cette délibération modifie l'arrêté municipal de 2009, concernant le règlement du petite parc. Pour des raisons de sécurité et de tranquillité et pour favoriser un bon usage des aires de jeux du petit parc, il est nécessaire de réglementer ses conditions d'utilisation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie le règlement comme suit :

- En période estivale le parc sera désormais ouvert de 9h à 21h. En période hivernale de 9h à 19h.
- Il est formellement interdit de boire de l'alcool et de fumer, d'utiliser des appareils sonores ou instruments de musique...
- L'accès aux aires de jeux est interdit aux animaux même en laisse, aux engins à moteur, aux bicyclettes et aux trottinettes ... à l'exception des tricycles, draisienne pour tout petit.
- Il sera affiché réglementairement au petit parc.

M. Antunes précise qu'un projet de modernisation des équipements du parc est à l'étude, avec un objectif de mise en service pour le printemps prochain.

8 - DESIGNATION DES MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.)

Considérant que le renouvellement des conseils municipaux consécutifs aux élections des 15 mars et 28 juin 2020 entraîne le renouvellement des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Le conseil municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Romain Bonhomme, Maire, membre titulaire de la CLECT et Madame Maud Sauvageot sa suppléante.

DIVERS

M. le Maire souligne le non-respect des interdictions de circulation relatives aux poids lourds sur la route de Milan alors qu'elle est interdite aux véhicules de plus de 3.5 t sauf riverains. Le sujet sera évoqué aux forces de l'ordre.

Le container à verre semi-enterré en apport volontaire est de la compétence déchets de la CUGR. Pour être pris en charge, l'opération doit être rattachée à un projet de réaménagement global d'un espace public. La réflexion sur l'opportunité d'implantation est donc à mener dans le cadre du projet de construction Atelier/CPI.

Plusieurs élus déplorent la réalisation de tranchées sur nos voiries publiques par des concessionnaires (Enedis, Engie, ...) de manière imprévue. En cas d'absence d'une permission de voirie en bonne et due forme, les élus municipaux sont invités à faire arrêter les travaux et de renvoyer les concessionnaires vers le pôle territorial de la CUGR.

Sécurisation de l'arrêt des bus scolaires : Lundi 28 septembre s'est tenue une réunion avec les services dédiés du Grand Reims et les services d'exploitation des transports scolaires pour régler les problèmes de sécurité routière posés par l'emplacement actuel de notre arrêt de bus. Il avait été repositionné sur la section courante de la RD33 lors des derniers travaux de marquage routier. Or, depuis la rentrée scolaire, il a été constaté plusieurs situations qui auraient pu engendrer une collision directe avec le bus scolaire.

Considérant l'urgence de la situation et sans attendre la rectification des marquages, il a été décidé de réimplanter l'arrêt des bus scolaires sur l'espace public de stationnement devant l'église. Des travaux de marquages au sol et une nouvelle signalétique seront réalisés prochainement.

Mme de Prémonville souhaite savoir si des administrés pourraient emprunter les bus scolaires pour se rendre à Reims. Ce sujet de mutualisation des usages de transport collectif fait partie des pistes explorées par la CUGR dans le cadre du schéma intercommunal des mobilités.

Avancement du Plurial Novilia : pour mémoire il concerne la construction de 22 logements locatifs social (composé de 18 T2 et de T3 et seulement 2 T4 et 2 T5). La commune est engagée contractuellement depuis 2017 à verser une subvention d'équilibre au promoteur de 650 000€.

Depuis son installation, la nouvelle équipe municipale est en négociation avec le promoteur/bailleur pour faire évoluer ce programme de logements, selon 3 objectifs :

- diversifier le parcours résidentiel au sein du programme et de la commune (obtenir plus de grands logements),
- augmenter la mixité sociale en proposant des logements plus adaptés aux revenus moyens des ménages (obtenir des PLS qui correspondent aux revenus des habitants de Beine-Nauroy),
- réduire la charge financière pour la collectivité.

M. le Maire précise avoir eu recours à un avocat spécialisé en droit de l'immobilier et qu'à l'issue des dernières réunions avec le promoteur, une économie de 100 000 € sur le contrat initial est envisagé. Le projet sera par ailleurs doté de 3 T4 supplémentaires, qui seront conventionnés en PLS. La présidente du Grand Reims s'est investie personnellement pour obtenir ces 3 agréments supplémentaires.

En parallèle, les travaux de construction du pôle médical vont démarrer très prochainement, l'équipe médicale envisage une ouverture de ses nouveaux locaux pour fin 2021.

Mme Pierrot souhaite connaître l'avancement du groupe de travail sur les panneaux historiques. M. le Maire considère que l'embellissement du village au travers d'actions pédagogiques sur l'histoire locale sont des initiatives à encourager avec un appui nécessaire de la municipalité. Mmes de Prémonville et Beaudoin seront référentes dans ce groupe de travail.

Mme de Prémonville propose à l'occasion de l'installation des décorations de Noël, une cérémonie festive sur le thème de Noël, en collaboration avec les associations du village. Le projet est mis à l'étude.

**La conseillère municipale,
Lola HATTAT**



**Le Maire,
R. BONHOMME**

